



Saison 2019

Algues vertes en Baie de Saint-Brieuc

Dès avril, les algues vertes ont envahi la Baie de Saint-Brieuc et plus particulièrement le fond de la baie ; 6 000 tonnes déjà ramassées, des sites interdits, une situation inquiétante... pas de répit !

D'autant plus que le samedi 22 juin 2019, élus et pouvoirs publics étaient invités sur le site de « valorisation organique » de Launay Lantic, où les algues ramassées sont stockées ; le constat a été fait rapidement : cette usine peut traiter 9 000 tonnes d'algues vertes par saison, or, à ce jour, les silos sont pleins, on ne peut plus recevoir d'autres tonnages (algues en putréfaction = danger mortel).

Rappelons que depuis 2010-2011, les plans gouvernementaux et régionaux de lutte contre les algues vertes se succèdent.

Ces deux plans ont pour objectif de mettre en œuvre des actions agricoles pour lutter contre les fuites d'azote, (cause des marées vertes), vers le milieu aquatique. Ces actions se mettent en place sur la base du volontariat pour les agriculteurs.

Sommaire :

- Édito : p. 1
- Le tableau de bord :
- Les nitrates : p. 3
- Les algues vertes : p. 4
- les pesticides : p. 4
- Le chemin littoral : p. 5 à 7
- Conférence bocage : p. 8 à 10
- Conférence pesticides : p.11à13
- Les principales actions (2^{ème} trim. 2019) : p. 14, 15

Comité de rédaction :

Joëlle Le Guern
Marie-Thérèse Bouilly
Colette et Daniel Domalain
Régis Dulin
Pascale Guillou
Michel Le Bolloc'h
Marcel Le Floc'h

Des actions préventives ont donné quelques résultats ; le Comité de suivi du Plan, le 29 avril 2019, présidé par Madame la Préfète de Région et Monsieur Le Président de la Région Bretagne, en charge de l'eau, Thierry Burlot, a fait ce constat !

En ce début d'été 2019, rappelons que les plans Algues Vertes ont aussi prévu des actions curatives : ramasser les algues, les stocker, les traiter, prévenir les populations du danger mortel... et à ce jour on se retrouve dans la situation où les actions curatives arrivent à bout de course !

On ne sait plus quoi faire de ces tonnes d'algues, rapidement en décomposition et dangereuses, qui envahissent nos plages, nos criques, nos rochers, nos ports, nos vasières ! Il faut les ramasser mais pour les mettre où ?

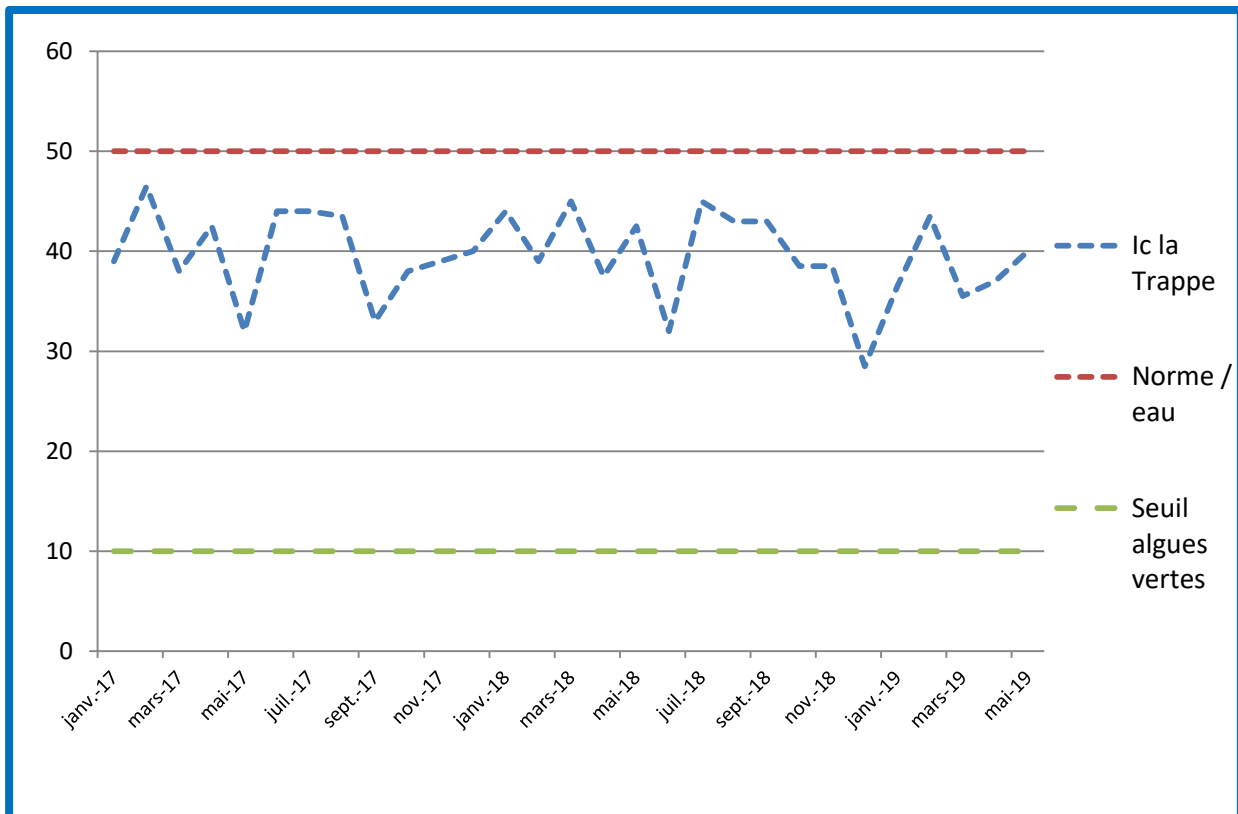
Des décisions ont été prises lors d'une réunion de crise : les algues ramassées seront épandues sur les terres agricoles libres, en attendant la « possible » réouverture de l'usine de Launay Lantic !

Les associations environnementales continuent de demander un plan de lutte contre les algues vertes basé sur la mise en place d'actions agricoles obligatoires avec des contrôles pour lutter contre les fuites d'azote !

Tableau de bord – Suivi de la qualité de l'eau brute de l'Ic

Les nitrates :

Évolution des taux de nitrates en mg/l de l'Ic à la Trappe de janvier 2017 à mai 2019



Les taux de nitrates du printemps 2019 sont dans les mêmes ordres de grandeur que ceux des printemps 2017 et 2018.

Nous suivons ces taux de nitrates du bassin de l'Ic depuis l'an 2000 et nous vous en informons chaque trimestre dans notre bulletin.

Ils ont bien baissé, puisque nous sommes passés de 80 mg/l en moyenne à 40mg/l. Ils ont baissé de manière sensible les années de déficit en pluie, sans retrouver le niveau qu'ils avaient avant ces années de sécheresse.

Cependant, depuis 2017, nous constatons qu'ils restent sur un palier. Ils ne baissent plus et les concentrations restent élevées.

Le constat est du même ordre pour les autres cours d'eau bretons.

Les algues vertes – début de saison 2019

En avril, les algues vertes sont réapparues en grande quantité au fond de la baie de Saint-Brieuc, à Hillion et à Binic, en juin, mais en couches fines sur l'estran. Ces excès de nitrates dans le bassin-versant de l'Ic et autres bassins-versants de la Baie sont d'origine agricole.

En l'an 2000 cette origine agricole était contestée. Depuis elle a été confirmée à plusieurs reprises par des études scientifiques d'IFREMER (Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer) et du CEVA (Centre d'Étude et de Valorisation des Algues). Trop d'épandages de rejets d'élevage et d'azote minéral provoquent des fuites d'azote dans les cours d'eau.

Un bilan des taux de nitrates dans les cours d'eau bretons n'est pas satisfaisant :

- 1 % en bon état,
- 22 % en état moyen,
- 62 % en état médiocre, dont l'Ic,
- 9 % en mauvais état.

Seule une évolution du modèle agricole breton avec une prise en compte de l'environnement peut amener une amélioration de la qualité de l'eau en Bretagne.

Les pesticides

La recherche de pesticides dans les cours d'eau du département par le Conseil Départemental fait apparaître de manière constante des produits de la dégradation de molécules d'herbicides appliqués sur les grandes cultures (maïs, colza) avec des dosages parfois importants.

Comme pour les nitrates, les produits phytosanitaires retrouvés dans l'eau sont essentiellement d'origine agricole. Le Département dans son suivi, constate que le tonnage des produits phytosanitaires vendus dans les Côtes d'Armor augmente.

La baisse de la vente de ces produits viendra sans doute de la séparation devenue obligatoire du conseil d'utilisation et de la vente.

Entre autre, au mois de mars 2019 ce sont 7 molécules de produits phytosanitaires qui ont été retrouvées dans l'Ic...

Chemin du Littoral - GR 34

Commune de Binic – Étables-Sur-Mer

L'article L 160-6 du Code de l'Urbanisme issu de la loi du 31/12/1976 crée un droit de passage des piétons sur le littoral d'une largeur de 3 mètres. La mise en œuvre est assurée par les services de l'État, en concertation avec les élus locaux et les propriétaires concernés.

Dans ce dossier nous traiterons, sur la commune de Binic – Étables-sur-Mer :

- Les interruptions de ce droit de passage, (quelques exemples !)
 - Les passages difficiles posant des problèmes de sécurité,
 - L'aspect touristique de ce chemin.
-

I - LES INTERRUPTIONS DU DROIT DE PASSAGE : (quelques exemples)

Sur la commune de Binic - Étables-sur-Mer il y a aujourd'hui des interruptions de la servitude de passage.

1 - Au Sud de la plage de la Banche (Binic) :

La falaise s'est éboulée en emportant le chemin du littoral. Aujourd'hui il faut emprunter des rues puis traverser le site des Bernains pour retrouver le chemin littoral.

2 - L'interruption du chemin du littoral aux Roches Brunes (Étables-sur-mer) :

Le respect de la servitude a déjà été jugé. Les juges ont jugé que la servitude ne pouvait pas être respectée sans qu'aucune étude technique et qu'aucun projet de chemin passant devant la maison des Roches Brunes soit présenté.

Il avait été décidé de contourner la propriété en réalisant un escalier et un couloir entre deux grillages. Après quelques années d'utilisation l'escalier d'une centaine de marches est en ruine. Il lui manque une vingtaine de marches. Il est très dangereux. Des travaux sont prévus !

Nous demandons que le chemin passe devant la maison des Roches Brunes en contrebas de la maison comme le permet la réglementation. Devant la maison il pourrait ne pas être visible de la propriété. Nous demandons qu'une étude soit réalisée par la DDTM et que la procédure soit engagée.



Escalier effondré aux « Roches Brunes »



Passage particulièrement délicat entre la pointe entre le Corps de Garde et la plage du Trouquetet

II - LES PASSAGES DIFFICILES POSANT DES PROBLÈMES DE SÉCURITÉ :

Il est difficile de répertorier et de fournir une liste complète des passages difficiles !

Il devient urgent d'organiser une visite du chemin pour les répertorier avec les élus en charge de ce dossier (M. Le Maire et les élus en charge de l'urbanisme et du tourisme, le Directeur des services techniques...?) et avec des citoyens usagers

La partie du chemin situé sur le territoire de l'ancienne commune de Binic est la plus dégradée. Plusieurs barrières de protection sont détériorées. La pointe située entre le Corps de Garde et la plage du Trouquetet n'a pas de clôture de protection.

Des glissements de terrain fragilisent le chemin du littoral. Ils sont à répertorier.

III - L'ASPECT TOURISTIQUE DU CHEMIN DU LITTORAL :

Le chemin du littoral passe dans l'espace remarquable de la Rognouse au Vau Chaperon. Cet aspect n'est pas valorisé. Le chemin situé sur l'ancienne commune de Binic est quasi à l'abandon des rampes de l'avant-port à la plage du Trouquetet. Il n'a pas été entretenu. La végétation n'a pas été taillée. Il y a une quinzaine d'années des plantations ont été réalisées au-dessus de la plage de l'avant-port. Ces plantations n'ont jamais été taillées ; on ne voit plus le port et la mer du chemin. Il convient de limiter leur hauteur à celle du garde-corps.

Les escaliers, celui de quelques marches juste après les rampes et celui qui vient de la plage de l'Avant-Port, ont des marches très hautes à hauteurs variables et parfois trop hautes (23 cm). Ces escaliers très empruntés sont à rendre plus ergonomiques en limitant les hauteurs des marches à 14 cm et les giron, parties horizontales) à 36 cm.

Nous avons transmis un dossier complet à M. Le Maire de Binic – Étables-sur-mer qui pour le moment est resté sans réponse.

Nous demandons la création d'un groupe de travail sur ce dossier dont la première mission sera de réaliser un travail de terrain en empruntant le chemin du littoral pour ensuite réaliser un bilan des actions à entreprendre, et pour certains points dans des délais restreints.

Conférence : Bocage - Territoire de la Baie de Saint-Brieuc

Le jeudi 14 mars 2019, l'association Eau et Rivières de Bretagne a accueilli Claude Étesse, technicien environnement en charge de l'animation bocage pour SBAA (Saint-Brieuc Armor Agglomération) et Wilfrid Messiez-Poche, animateur du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) de la Baie de Saint-Brieuc à l'office culturel de Langueux.

La politique bocagère de SBAA en lien avec le SAGE

Wilfrid Messiez-Poche a fait une intervention concernant la politique bocagère de SBAA qui comporte de nombreuses dispositions et a été présentée dans un document « SAGE, SCOT et PLU, la prise en compte du BOCAGE dans les Documents d'Urbanisme » :

- préserver la qualité des eaux par rapport au phosphore,
- assurer une « reconstitution » pour lutter contre l'érosion,
- **réaménager l'espace, protéger le bocage dans les documents d'urbanisme, la première chose à faire étant de réaliser une cartographie des éléments bocagers,**
- demander aux maires d'exercer leur pouvoir de police en cas d'atteinte aux éléments protégés du bocage,
- **assurer la valorisation du bocage, avoir un plan de gestion du bois, ce qui demande un investissement des collectivités mais permet d'assurer le paillage sur le territoire, l'approvisionnement en plaquettes de chauffage pour les chaudières à bois...**
- gérer les bordures des cours d'eau,
- **assurer la continuité écologique, ce qui suppose une trame bocagère importante (c'est parfois difficile sur certains territoires, par exemple pour le Gouët, l'aval est compliqué en raison de l'urbanisme, il faut veiller à maintenir une connexion avec l'amont),**
- assurer un accompagnement des communes.

Les objectifs sont multiples : lutte contre les transferts polluants, lutte contre l'érosion, protection des cours d'eau, des zones humides, de la biodiversité, de la continuité écologique.

Les indicateurs de suivi

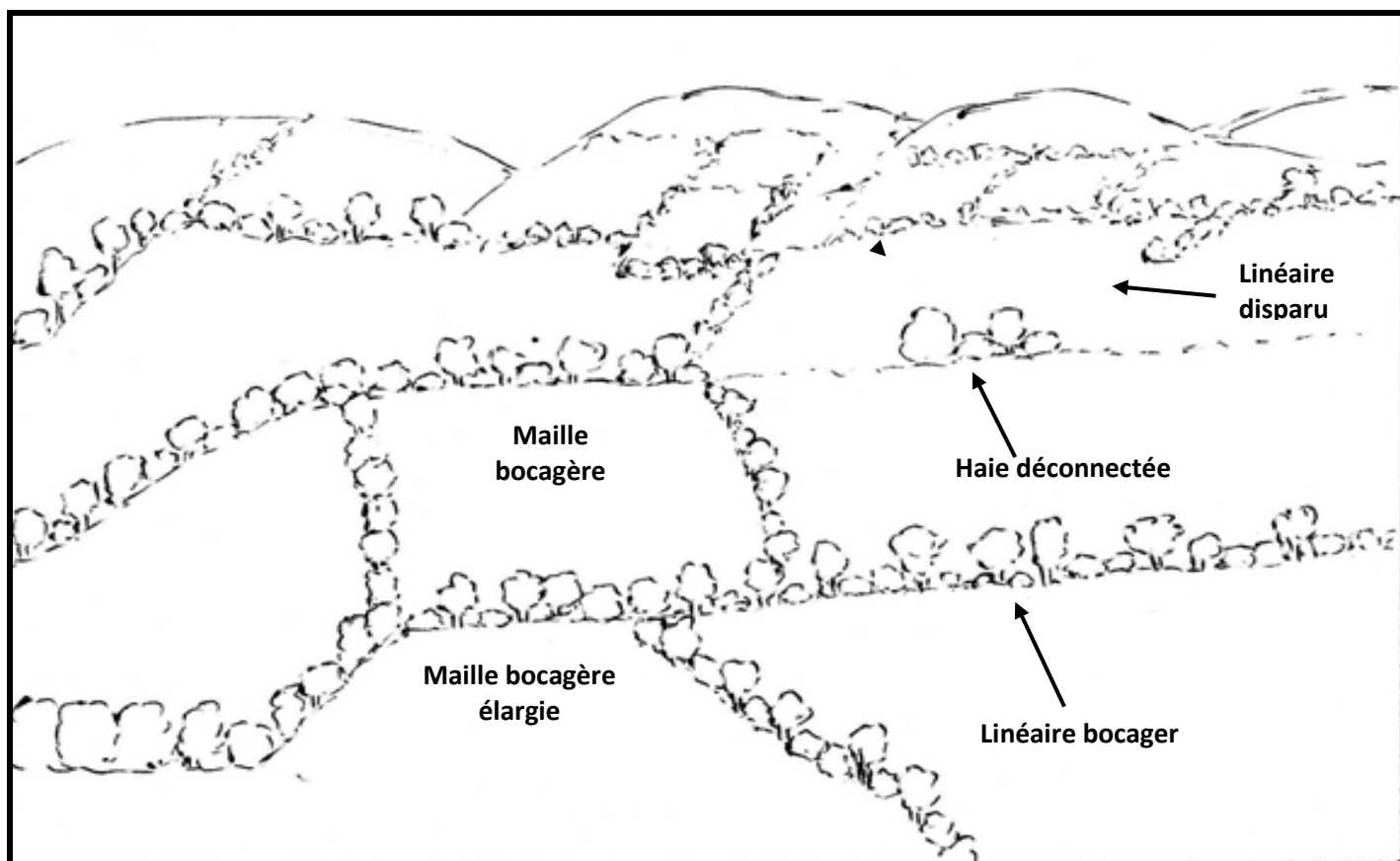
Un outil essentiel est une carte des plantations réalisées (il existe en plus les plantations effectuées directement par les propriétaires privés). Il est nécessaire de réaliser un suivi des plantations. Dans la région rennaise, une étude a montré qu'on retrouvait 1 plantation sur 5 réalisées, dans le Mené on a retrouvé 1 plantation sur 3. Ce constat a amené à la création de postes de « techniciens bocage » pour sensibiliser et accompagner.

Il y a une aide à la traduction de la protection du bocage dans les PLU (Plan Local d'Urbanisme) des communes, avec cependant certaines difficultés : certains PLU sont longs à réaliser ce qui fait que les préconisations de départ ne sont plus pertinentes 10 ans après.

Une étude a été réalisée dans le Mené.

De 1948 à 1965, il y a eu une perte de bocage de 165 m linéaires par an mais le « maillage » est resté. Après le remembrement, en 1986, la perte était de 328 m linéaires par an, les mailles étaient « élargies » avec des problèmes le long des voies de communication.

En 1998, il y avait moins de pertes (229 m linéaires par an) mais davantage de maillage avait disparu par « grignotage ». Le remembrement a fait tomber pas mal de linéaire mais c'est la dislocation du maillage qui est grave : une haie « déconnectée » (isolée) est condamnée à disparaître. C'est le long des routes que la déconnection commence. Les végétaux restent en fond de vallée mais disparaissent sur les versants. On replante en cherchant à restaurer le maillage.



Un document a été édité par le SAGE pour une prise en compte du bocage dans les documents d'urbanisme (SCOT : Schéma de COhérence Territoriale et PLU). Dans ce document, on a essayé de réfléchir globalement :

Construction d'une méthode d'évaluation et de suivi

On prend une « placette » : on délimite une surface allant d'une rivière à l'autre et on en assure le suivi. 5 placettes sur le territoire de SBAA ont été étudiées, une vingtaine reste à faire. Le délai de suivi est de 6 à 8 ans et s'effectue à partir de photos aériennes.

L'intervention du technicien bocage de SBAA

Claude Étesse présente son action : il va à la rencontre des agriculteurs pour rétablir un linéaire bocager. Il est essentiel d'écouter les agriculteurs pour une action efficace.

60 % du bocage a disparu depuis 50 ans. Les plateaux et les pentes se dénudent, les fonds de vallée se ferment, il y a un vieillissement des haies car il n'y a pas de renouvellement et l'entretien est absent ou trop agressif (l'épareuse est un outil mécanique ennemi des haies : problèmes de cicatrisation...). Les résultats sont les suivants : les phénomènes d'érosion sont de plus en plus fréquents, les transferts de polluants d'origine agricole sont favorisés, c'est une identité paysagère qui disparaît.

Dans le SCOT, les éléments bocagers identifiés dans le cadre de la politique des contrats territoriaux des Bassins Versants sont protégés. Si une haie est détruite, il y a une concertation avec le technicien bocage avant que le maire exerce son pouvoir de police, et une discussion est toujours préférable à une confrontation.

Les espaces boisés classés sont figés dans les documents d'urbanisme mais la loi paysage et éléments du paysage permet une modification avec mesures compensatoires. La demande est à faire au niveau d'une mairie.

Un arbre remarquable n'est pas protégé s'il n'est pas indiqué dans les documents d'urbanisme.

Le plan Breizh Bocage 1 a consisté en une création linéaire qui n'a pas toujours été efficace. Le plan Breizh Bocage 2 a élaboré une stratégie correspondant au territoire : moins planter mais avec des personnes intéressées. Le coût lors du premier plan variait de 4 à 15 € du m linéaire. Maintenant le coût est de 4 à 5 € du m linéaire.

La démarche de protection du bocage dans la réalisation du PLU

Suite à une décision du Conseil Municipal lors de l'établissement du PLU ou de sa révision, un Comité de Pilotage Bocage est constitué. Ce comité comprend le maire de la commune et le Groupe Communal Bocage (élus, agriculteurs, représentants associatifs, représentants des propriétaires).

Chargé d'effectuer le recensement des haies et talus, ce groupe sera également le lieu de la concertation sur les modalités de protection à mettre en œuvre. Basé sur l'état des lieux issu du repérage des haies et talus par observation de la photo aérienne (fournie par le technicien bocage de la structure présente sur le territoire), le travail du groupe consiste, sur la base des connaissances du territoire ou de déplacements sur le terrain, à :

- confirmer la présence des éléments bocagers repérés sur la photographie aérienne
- compléter les éléments manquants
- vérifier les « bornes » des éléments (les limites des haies bocagères).

L'accompagnement par le technicien bocage, souvent déjà connu des agriculteurs de la commune, porteur d'actions de reconstitution ou de gestion du bocage permettra une harmonisation des procédures, facilitant leur compréhension et leur appropriation.

Un article du Télégramme du 6 avril 2019 :

« Haie bocagère - 200 jeunes arbres volés dans un champ » informait à propos des actes malveillants commis sur un talus de 400 m linéaires à Plérin. Quelle tristesse ! Une démarche de reconstitution du bocage, importante pour l'environnement, réduite à néant par les actes d'un ou plusieurs imbéciles.

Conférence : « Pesticides et santé, tous concernés »

État des lieux de la contamination par les pesticides

Le samedi 13 avril 2019 les associations « Eau et Rivières de Bretagne » (ERB) et « De la Source à la Mer » (DSALM) ont organisé une conférence sur les pesticides à l'Estran à Binic, conférence animée par Dominique Le Goux d'ERB et par le Docteur Jean-Marie Letort, ancien médecin urgentiste au CHU de Brest.

La présidente de DSALM, Joëlle Le Guern, a présenté les intervenants et souligné l'importance majeure du sujet et les conséquences graves pour la santé humaine et la biodiversité. (Depuis 1970 ont disparu 92 % des oiseaux, 60 % des mammifères, 64 % des amphibiens et 50 % des reptiles.)

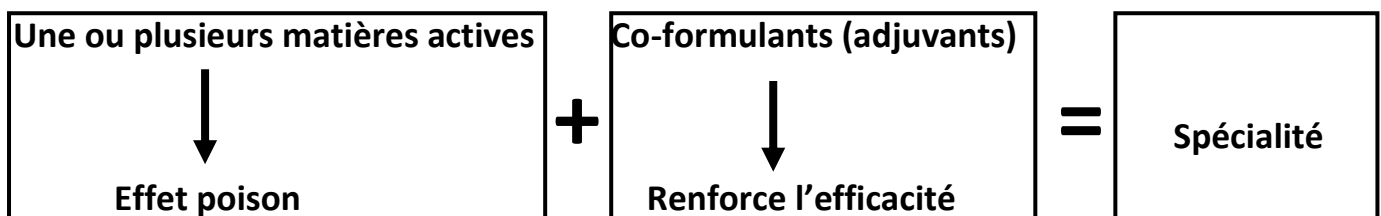
I - Intervention de Dominique Le Goux

En introduction, Dominique Le Goux a rappelé le point de départ qui a conduit à la création d'ERB : la disparition des saumons de nos rivières a inquiété un groupe de pêcheurs. Un élargissement aux problèmes de l'eau s'en est suivi. Une sensibilisation des plus jeunes (dès la maternelle) est assurée par ERB. Les scolaires sont régulièrement accueillis au centre d'étude de la rivière à Belle-Isle-en-Terre. L'action juridique est un autre volet des activités de l'association : ERB a attaqué en justice Monsanto (des bidons de Round Up portaient la mention « biodégradable ») qui a été condamné.

Les points suivants ont été abordés :

- La définition des pesticides : on regroupe les produits phytosanitaires et les biocides (raticides, aérosols anti-moustiques et autocollants anti-mouches...).

- La composition d'un pesticide est la suivante :



Pour le Round Up, dans 1 litre, il y a 360 g de matière active : le glyphosate, mais la formule des adjuvants est inconnue.

- L'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) : lorsque ces produits obtiennent une AMM, l'homologation ne prend pas en compte les effets cumulés, les interactions et la toxicité des adjuvants. De plus, l'étude est réalisée par les industriels.

Il y a des lacunes dans l'AMM : l'effet du cocktail avec d'autres pesticides n'est pas étudié, pas plus que le devenir de ces produits ou de leurs produits de dégradation dans l'environnement.

- L'utilisation des pesticides :

- usages agricoles 95 % des produits vendus,

- usages non agricoles (horticulteurs, paysagistes, SNCF, le long des voies ferrées, DIR Ouest pour les routes, jardins amateurs) les 5 % restants.

- Les seuils de concentration des pesticides sont les suivants :

- pour l'eau à potabiliser, moins de 2 µg/L (microgramme par litre) par matière active et moins de 5 µg/L au total

- pour l'eau potable, moins de 0,1 µg/L par matière active et moins de 0,5 µg/L au total

- dans l'air : **aucun seuil de pesticides n'existe !!!**

- La présence des pesticides dans l'eau : sur 16 points de suivi, 65 molécules ont été retrouvées. Un maximum de 46 molécules se trouvaient dans un même échantillon (Le Doudu à Louannec en juin 2018). Le maximum a été de 4 µg/L dans un même échantillon.

Il y a une prédominance énorme des herbicides.

En ce qui concerne l'Ic, 17 prélèvements ont été réalisés en 2017, 94 % contenaient au moins 1 pesticide et 6 molécules maximum ont été retrouvées dans 1 échantillon. 74 % des molécules provenaient des herbicides.

Le glyphosate se dégrade en AMPA. Si on arrête d'utiliser le glyphosate, on retrouvera cependant l'AMPA pendant des années dans l'environnement.

- Dans l'alimentation, c'est le raisin dans lequel on retrouve le plus de pesticides.

II - Intervention du Docteur Letort

- Les premières victimes des pesticides sont les agriculteurs (cancers, maladie de Parkinson, diabète, Alzheimer, troubles de la reproduction, stérilité, anomalies congénitales).

- 800 études scientifiques ont été décortiquées : vérification des auteurs, sont-ils indépendants ? Existe-t-il des conflits d'intérêt ? Dans quelle revue ont-ils publié leurs articles ? Leur méthodologie est-elle expliquée ?

Il existe des manipulations d'expériences, Monsanto réalise des publications scientifiques qu'il fait signer par certains scientifiques qui touchent leur chèque en échange de leur signature.

- Lors des Autorisations de Mise sur le Marché (AMM), les effets « cocktail » ne sont pas étudiés.

Le Round Up est 10 000 fois plus toxique que le glyphosate, la toxicologie aiguë est étudiée mais la toxicologie chronique n'est pas recherchée, elle apparaît après 10 à 40 ans d'exposition et elle existe à très faibles doses.

- La Dose Journalière Admissible (DJA) définie ne prend pas en compte les enfants, les femmes enceintes, les moments d'exposition lors de la grossesse.

- Il existe 35 millions de substances chimiques commercialement disponibles dans le monde.

La toxicité est insidieuse et difficile à prouver, les pathologies sont multifactorielles.

- Un rapport de l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) montre qu'il y a une association évidente entre l'apparition de tumeurs et l'activité agricole liée à une exposition aux pesticides.

- L'action du glyphosate

Le glyphosate dérive d'un acide aminé, la glycine. Il bloque l'activité d'une enzyme indispensable à la vie de la plante. D'après Monsanto, cette enzyme n'existe que chez les plantes. Nous allons voir que ce n'est pas tout à fait vrai, cette enzyme existe dans la flore intestinale des vertébrés et des insectes.

- La toxicité du glyphosate chez l'Homme :

- il inhibe de nombreuses enzymes du corps humain,
- il est toxique pour les bactéries intestinales bénéfiques,
- il chélate (fixe dans l'organisme) de nombreux métaux, l'aluminium ne passe pas la barrière intestinale mais le glyphosate fait pénétrer l'aluminium dans le circuit sanguin,
- il endommage l'ADN, provoque des mutations conduisant au cancer,
- le Round Up est un perturbateur endocrinien,
- il bloque des enzymes qui éliminent d'autres toxiques.

Dans le cas de la maladie de Parkinson, il y a 13 % de risques en plus pour les exploitants agricoles et 10 % pour les voisins des parcelles agricoles traitées.

Nul n'est épargné !

- Quelques autres pesticides

Le **chlordécone** utilisé aux Antilles intervient dans l'apparition des cancers de la prostate, des pubertés précoces (dès 7 ans). Il n'est pas biodégradable, il est présent pour plusieurs centaines d'années.

Le **chlorpyrifos** est responsable d'atteintes cognitives chez l'enfant, il interfère avec le système thyroïdien.

Pour aller plus loin :

- « *La fabrique du mensonge* » de Stéphane Foucart - Éditions Gallimard

- « *Génération futures* » - « *Les pisseurs involontaires de glyphosate* » (<http://pig.log.bzh>)

Les principales actions du 2^{ème} trimestre 2019

1 – Conférence sur les dangers des pesticides « Pesticides et santé », à l'Estran, le 13 avril 2019, en partenariat avec ERB (Eau et rivières de Bretagne) à l'Estran le 13 avril 2019.

- bonne participation
- échanges de qualité avec le public
- Les citoyens veulent des réponses et des actions des pouvoirs publics !

2 – Suite à la consultation du public avec registre des observations, en mairie de Binic, sur le projet de la restructuration de la Rogouse (ancienne base nautique).

- Courriers adressés à Mme Diuron, présidente de SBAA (Saint-Brieuc Armor Agglomération) et à M. Urvoy, maire de Binic – Étables-sur-mer.
- Réponse de Mme la Présidente : *suite à l'instruction du dossier par les services-urbanisme de SBAA, seul M. le Maire peut nous donner une réponse sur la suite de ce dossier.*
- Pas de réponse de M. le Maire à ce jour.

3 – Participation au Comité de suivi du plan « Algues vertes », à la Préfecture de Région, à Rennes :

- **Premier plan insuffisant : il reste beaucoup à faire !**
- **Pour le second plan « Algues Vertes » : la mise en place des actions agricoles, sera faite sur la base du volontariat, pas de nouvelles contraintes pour les agriculteurs.**
- **Quelle efficacité pour ce second Plan ? A-t-on pris conscience de la situation ?**
- **La situation en ce début d'été 2019 va-t-elle faire réagir les responsables ?**

4 – Participation à la CLE (Commission Locale de l'Eau) du SAGE (Schéma d'aménagement et de Gestion de l'Eau) de la baie de Saint-Brieuc :

- **Lecture aux membres de la CLE du courrier adressé par les associations environnementales au Préfet concernant la sortie du contentieux du bassin-versant de l'Ic, la suppression des actions agricoles prioritaires pour la lutte contre les fuites d'azote d'origine agricole et la demande des associations de réouverture de la prise d'eau de l'Ic.**

- Suite à notre intervention : engagement de la CLE, par l'intermédiaire de Jean-Luc Barbo, son président, dans son courrier adressé à Mme la Présidente de l'agglomération (SBAA) en charge de l'eau : « *Nous avons également rappelé la vigilance nécessaire afin que la levée de ces contraintes (agricoles) n'amène pas d'infléchissement de la trajectoire d'amélioration (de la qualité de l'eau de l'Ic). Cette vigilance sera celle de la CLE au travers des indicateurs retenus pour le suivi du SAGE et du plan de lutte contre les algues vertes.* »

5 – Courrier des associations adressé à Mme la Présidente de l'agglomération, SBAA :

- La demande des associations : la réouverture de la prise d'eau de l'Ic, étant donné la sortie du contentieux, les taux de nitrates dans l'Ic étant en dessous de 50 mg/l depuis 3 ans.

6 – Huit sorties scolaires « au fil de l'Ic » en partenariat avec ERB, Bretagne vivante, SBAA et les bénévoles « De la Source à la Mer ».

- Comme chaque année, ces sorties basées sur l'éducation à l'environnement et plus particulièrement sur l'eau, sont organisées au Moulin Doualan à Lantic.
- Entière satisfaction des participants et intervenants.

7 – Intervention à l'école primaire de la Vigie à Binic, présentation par les bénévoles de notre association des pollutions marines par les plastiques, les marées noires et les marées vertes sous forme de panneaux explicatifs.

8 – Participation au rassemblement, à Morieux, contre les marées vertes, organisé par l'association « Halte aux marées vertes » : le constat de l'état de la Baie est inquiétant ; des algues vertes à perte de vue, des odeurs épouvantables, des plages fermées !

